



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENTREPRISE CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur le Rapporteur Fédéral
FNCA
Délégation Fédérale Nationale
48 rue de la Boétie
75008 PARIS
A l'attention de Monsieur Pierre FORT

Paris le 6 septembre 2018

Courrier recommandé avec AR n° 2C 044 633 2226 6

Monsieur le Rapporteur,

La négociation annuelle sur les salaires du 24 janvier 2018 s'est conclue par un échec.

L'inflation prévisionnelle prise en compte dans les négociations avait été fixée à 1,20% par CA SA.

Aujourd'hui, tous les économistes tablent sur une inflation 2018 bien supérieure. A fin juillet, elle s'établit à +2,3% sur un an glissant, et devrait s'afficher à 1,9% en moyenne annuelle (sources INSEE), soit très largement au-delà des 1,2%.

Le SNECA demande donc que ces nouveaux éléments soient pris en compte par la Fédération, et que des négociations soient ouvertes dès la CPPNI d'octobre, pour revaloriser la grille salariale de la Branche. Cette négociation permettra également de revaloriser la grille pour les RCE 12 et plus, en intégrant le nouveau montant de l'indemnité de forfait.

D'autre part, nous souhaiterions qu'une partie de la CPPNI d'octobre soit consacrée au suivi de l'application des dispositions conventionnelles en matière de classification et de rémunération et au suivi sur le temps de travail. Pour mémoire et comme le prévoit notre convention collective, ces deux sujets avaient été abordés le 21 juin 2017 et le 26 mai 2016.

Nous vous remercions pour les réponses que vous voudrez bien accorder à ce courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Rapporteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

M. Philippe LAISNE

C.C. : france.villette@fnca.fr – isabelle.godeneche@fnca.fr